

Le Journal de Gien du 28 janvier 2010

Réforme des collectivités territoriales**Eric Doligé et Jean-Pierre Sueur interviennent au Sénat**

La réforme des collectivités territoriales est actuellement débattue au Sénat. Droite et Gauche s'affrontent à ce sujet, la seconde estimant que ce projet gouvernemental masque en réalité une démarche de « recentralisation ». C'est ce que pense Jean-Pierre Sueur et ce que conteste Eric Doligé, tous les deux sénateurs du Loiret, PS pour le premier, Ump pour le second.

Eric Doligé : la relance du couple Région-Département

Eric Doligé est intervenu au Sénat sur ce dossier le mardi 19 janvier. Il a estimé que « cette réforme est une « révolution » pour les collectivités territoriales » qui ne peuvent « continuer à vivre dans une bulle alors que le monde, l'État, les entreprises évoluent ». Aux adversaires de cette réforme, il assène que « le conservatisme est souvent affaire d'opposition » et que cette « politique de la peur et de la provocation de l'opposition montre l'incapacité de certains à s'adapter ».

Pour lui, « les collectivités continueront à assumer pleinement leurs compétences actuelles ». En outre le président de Conseil général qu'il est « se réjouit de voir relancer le « couple région-département ». Pour illustrer ses propos il a rappelé que : « la Région Centre, grande comme la Belgique [...] a connu en douze ans, quatre présidents qui n'ont réuni les présidents de conseils généraux, sur la même période, que deux, peut être trois fois ! » Se seraient-ils déplacés ? Car il fut un temps, pas si lointain, où il était conseillé aux élus du Département de ne pas fréquenter de trop près le pouvoir régional... même pour la cérémonie des vœux !

Au-delà, Eric Doligé a « soit de voir arriver le « conseiller territorial [...] Homme de clarification », qui cumulera les attributions du conseiller général et du conseiller régional. Le sénateur Ump est donc optimiste à l'égard de ce projet de loi dont « il restera à définir les contours pour une adaptation maximale aux territoires ».

Jean-Pierre Sueur : le sketch du scotch du capitaine Haddock

Jean-Pierre Sueur est intervenu à de nombreuses reprises la semaine der-

nière au Sénat sur la réforme territoriale, notamment comme premier intervenant du groupe socialiste dans le débat général. Ce sujet le touche d'autant plus qu'il a été secrétaire d'État aux collectivités locales de mai 1991 à mars 1993 sous les gouvernements Cresson et Bérégovoy.

Pour lui, le « texte est confus, tordu et dangereux ». Lors de ses prises de paroles, il en a dénoncé « la grande confusion engendrée par la création du conseiller territorial », à la fois élu « régional et départemental », prélude à la « fusion des deux entités », qui serait élu selon un mode de scrutin à un tour, « incompréhensible », et sur lequel on ne dispose pas des « données indispensables, en particulier le nombre de conseillers territoriaux qu'il y aurait dans chaque département et chaque région ».

Jean-Pierre Sueur n'est d'ailleurs pas certain que les sénateurs de la majorité soient eux-mêmes convaincus de la pertinence du conseiller territorial qui « n'a jamais été demandé par aucune association d'élus dans notre pays ». Selon lui, « est élu qui serait à la fois conseiller général et régional, vous n'y croyez pas vous-mêmes... Mais vous n'osez pas vous y opposer. C'est comme le scotch du Capitaine Haddock. Vous n'en voulez pas, mais vous ne réussissez pas à vous en débarrasser ! ».

Jean-Pierre Sueur, qui craint une « cantonalisation des Régions » chaque élu venant défendre son territoire, souhaite au contraire des « régions fortes, ayant les moyens d'œuvrer pour le développement économique, universitaire, scientifique et technologique dans le contexte européen et international ». Jean-Pierre Sueur a trouvé « choquant » le refus du gouvernement d'accepter tout amendement concernant le futur régime électoral du conseiller territorial, acceptant pourtant celui d'un centriste « qui reprenait le projet électoral du gouvernement ». De son côté, il a soutenu des amendements maintenant la parité dans le mode de scrutin dans les régions, estimant que « ce ne serait pas le cas avec les conseillers territoriaux » ou la renforçant dans les conseils municipaux des communes de moins de 3500 habitants.

Martial Poncet